



## DECISION DU MAIRE DEC-2023-10-074

**OBJET : CONTRAT DE MISE A DISPOSITION D'UN AGENT POUR UNE MISSION DE CONSEIL EN ORGANISATION ET RH**

Le Maire de la commune de NOISY-LE-ROI,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

VU le Code Général de La Fonction Publique et notamment ses articles L121-1 et suivants ;

VU la délibération n°2020-08-06-16 du 8 juin 2020 portant délégation de compétences du Conseil municipal au Maire en matière de contrats, marchés publics et accords-cadres ;

CONSIDERANT l'offre de services de la société Appel Médical dans le domaine de la santé dédié à la Petite Enfance notamment l'aide au recrutement par interim et vacation ;

CONSIDERANT la nécessité pour la commune de recruter rapidement dans le secteur de la petite enfance afin de palier aux postes vacants ;

CONSIDERANT la tarification applicable à la commune de Noisy-le-Roi ;

### DECIDE

- 1) DE SIGNER avec la société Appel Médical une offre tarifaire au coût journalier de 35€ HT pour une aide auxiliaire, 40€ HT pour une auxiliaire de puériculture et 60€ HT pour une directrice de crèche.
- 2) DIT que les crédits sont inscrits au budget.

Fait à Noisy-le-Roi, le 30 octobre 2023

Le Maire,  
Marc TOURELLE

Affiché, notifié, transmis.  
Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,  
Certifie le caractère exécutoire de la présente

Accusé de réception en préfecture  
078-217804558-20231030-DEC2023-10-074-CC  
Date de réception préfecture : 09/11/2023